

Agir en faveur de l'emploi et des entreprises**P1****Convention Loi Notre entre la Région et la Communauté d'agglomération Mauges
Communauté**

Le Conseil Régional,

- VU** le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), et notamment les articles 107 et 108,
- VU** le régime d'aides exempté n° SA.108468, relatif aux aides aux investissements en faveur des PME actives dans la transformation /ou la commercialisation de produits agricoles pour la période 2023/2029, adopté sur la base du règlement (UE) 2022/2472 de la Commission européenne du 14 décembre 2022 déclarant certaines catégories d'aides dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, publié au JOUE du 21 décembre 2022,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1511-1,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional du 24 mars 2022 approuvant le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation 2022-2028,
- VU** la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2025 approuvant le Budget Primitif 2026
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional des Pays de la Loire du 9 février 2024 adoptant le règlement d'intervention pour l'organisation d'événements promotionnels des productions et produits agricoles.
- VU** la délibération du Conseil communautaire de Mauges Communauté 18 février 2026 approuvant la convention relative au soutien financier au projet de création de la Plateforme Alimentaire des Mauges

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Economie, Agriculture, Industries agroalimentaires, Pêche, Emploi, Formation continue, Enseignement supérieur et Recherche, International, Numérique

Après en avoir délibéré, décide,

D'APPROUVER

Les termes de la convention relative au soutien en agriculture entre la Région des Pays de la Loire et Mauges Communauté figurant en annexe 1.1

D'AUTORISER
la Présidente du Conseil Régional à signer

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Abstention : Raymond de MALHERBE.